

Image not found or type unknown



Droit local ou droit commun

Par **mardji b**, le **21/01/2018** à **00:18**

[s]Souhaitant revenir en France, d'où je suis née en 1953[/s] : mineure en 1962, née en France en 53, dans l'Yonne, et vécue jusqu'à l'âge de 16 ans, scolarisée jusqu'à 16 ans, puis subit un mariage forcé en Algérie en 69, de parents algériens vivant en France, le père ayant une carte d'identité française "musulman" à cette époque, puis-je prétendre à la nationalité française, ou dois-je commencer par un titre de résidence ? Par ailleurs, mes parents décédés depuis, sont propriétaires d'une maison à Auxerre où je suis née, que je n'ai jamais pu revoir depuis. Je suis bien malheureuse depuis tout ce temps... Je précise que je suis divorcée depuis, mais toujours bloquée en ALgérie. je vs remercie